

OBJET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Article 22 du Code des Marchés Publics
Article L. 1413-1 (du Code Général
Article L. 2121-22) des Collectivités Territoriales.

Commission d'Appel d'Offres
Commission Consultative des Services Publics Locaux
Commissions Municipales

NOTE DE SYNTHÈSE

Après renouvellement du Conseil Municipal et conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante :

- de décider du nombre des Commissions à créer, d'en déterminer les appellations/compétences, et d'arrêter l'effectif de leurs membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle ;
- de procéder à la composition/ élection des Commissions.

A noter que, pour certaines, il sera fait application des textes particuliers qui les régissent : cas de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (confer en objet).

Par ailleurs, s'il en est besoin, les dispositions du Règlement Intérieur du Conseil Municipal relatives aux Commissions seront modifiées à l'occasion de son adoption/ révision.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Article 22 du Code des Marchés Publics
Article L. 1413-1 (du Code Général
Article L. 2121-22) des Collectivités Territoriales

Commission d'Appel d'Offres
Commission Consultative des Services Publics Locaux
Commissions Municipales

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'Article 22 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L. 1413-1 et L. 2121-22 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(en trois phases successives)**

Par analogie à l'Article R. 64 du Code Electoral, LAURET Edmond et CECILERY Nathalie ont été désignés par vote à main levée et à l'unanimité des votants pour constituer le bureau de vote et pour remplir les fonctions de scrutateurs lors du dépouillement des suffrages.

Les opérations de vote pour la composition des différentes Commissions se sont déroulées en trois phases successives.

I Commission d'Appel d'Offres

En application des dispositions de l'Article 22 (I.-3°, II. et III.) du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres a été constituée ainsi qu'il suit :

- le Maire (ou son représentant), Président ;
- cinq membres titulaires (élus par le Conseil Municipal en son sein
- cinq suppléants (à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants s'est opérée au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes de candidatures ont été enregistrées.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

ATTRIBUTION DES SIEGES SELON LA REGLE DE LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE

Nombre d'INSCRITS

Nombre de VOTANTS

Taux de PARTICIPATION 100,00

Bulletins NULS ou BLANCS

SUFFRAGES EXPRIMES 55

Nombre de SIEGES à REPARTIR

QUOTIENT ELECTORAL 11,00

REPARTITION DEFINITIVE DES SIEGES

LISTES en présence	1ère répartition des sièges			2ème répartition des sièges			Total des SIEGES attribués				
	Nbre de voix obtenues	Quotient électoral	Sièges attribués		Report des DECIMALES	Quotient électoral		Restes	SIEGES attribués sur les RESTES	Report des SIEGES ENTIERS	Total des SIEGES attribués
			ENTIERS	RESTES							
MAJORITE	43	11,00	3,91	3	0,91	11,00	10,00	1	3	4	
OPPOSITION	12	11,00	1,09	1	0,09	11,00	1,00	0	1	1	
		11,00	0,00	0	0,00	11,00	0,00	0	0	0	
Total des VOIX OBTENUES	55	11,00	0,00	0	0,00	11,00	0,00	0	0	0	

Somme des SIEGES entiers ATTRIBUES

Nombre de SIEGES à POURVOIR

Nombre de SIEGES restant à attribuer AU PLUS FORT RESTE

NB : LA REPARTITION DES SIEGES DES MEMBRES TITULAIRES ET DES SUPPLEANTS S'APPLIQUE A L'IDENTIQUE

RECULE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Suppléants
	- MAILLOT, Gérard
	- HOAREAU, Jean-François
	- ISIDORE, Marylise
	- VARONDIN Frédéric
	- LOCATE Raziah

NB A la suite de la proclamation de l'élection, Il a été précisé que tout suppléant d'une liste pourra être appelé à remplacer tout membre titulaire de cette même liste au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

II Commission Consultative des Services Publics Locaux

En application des dispositions de l'Article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été constituée ainsi qu'il suit :

- le Maire (ou son représentant), Président ;
- des membres du Conseil Municipal désignés dans le respect de la représentation proportionnelle ;
- des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

La nomination des membres du Conseil Municipal et des représentants d'associations locales appelés à siéger au sein de la CCSPL s'est opérée au scrutin secret.

Sur proposition du Maire, adoptée à par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le nombre de ces membres et représentants a été fixé de la manière suivante :

- cinq membres du Conseil Municipal :
 - * quatre de la majorité,
 - * un de l'opposition ;
- trois représentants d'associations locales, à savoir :
 - * Fédération des Œuvres Laiques,
 - * Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de l'Environnement,
 - * Comité Régional du Sport Adapté.

A l'issue du scrutin, l'opération de dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|---------------------------------|-----|
| - Nombre de bulletins collectés | 55, |
| - Nombre de suffrages exprimés | 55, |
| - Nombre de suffrages obtenus | 55. |

DELIBERATION N° 08/2-02

1° Liste présentée par la majorité municipale

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	<i>Membres titulaires</i>
	- LAURET Edmond
	- CLAIN Claudette
	- VELOUPOULE MERLO Nalini
	- ASSABY Maximilien
	- BAREIGTS Ericka
	<i>Suppléants</i>
	- MAILLOT Gérald
	- HOAREAU Jean-François
	- ISIDORE Marylise
	- VARONDIN Frédéric
	- PAULEE Marie-Thérèse

2° Liste présentée par l'opposition municipale

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	<i>Membres titulaires</i>
	- FOURNEL Dominique
	- VICTORIA René-Paul
	- HOARAU Serge
	- GERMAIN Claudine
	- BARDIERE Jean-Michel
	<i>Suppléants</i>
	- LOCATE Raziah
	- ALBANY Christian
	- INGAR Iqbal
	- ALLIE Carmen
	- SALIMINA Patricia

A l'issue du scrutin, l'opération de dépouillement a donné les résultats suivants :

a	Nombre de bulletins collectés	55,	d	Nombre de voix recueillies	
b	Nombre de suffrages exprimés	55,	d-1	par la liste de la majorité	43,
c	Nombre de suffrages obtenus	55 ;	d-2	par la liste de l'opposition	12.

La Commission d'Appel d'Offres, déclarée élue en application de la formule de répartition proportionnelle au plus fort reste, est composée ainsi qu'il suit :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	<i>Membres titulaires</i>
	- LAURET Edmond
	- CLAIN Claudette
	- VELOUPOULE MERLO Nalini
	- ASSABY Maximilien
	- FOURNEL Dominique

DELIBERATION N° 08/2-02

RECULE

1° Liste présentée par la majorité municipale

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	<i>Membres titulaires</i>
	- LAURET Edmond
	- CLAIN Claudette
	- VELOUPOULE MERLO Nalini
	- ASSABY Maximilien
	- BAREIGTS Ericka
	<i>Suppléants</i>
	- MAILLOT Gérald
	- HOAREAU Jean-François
	- ISIDORE Marylise
	- VARONDIN Frédéric
	- PAULEE Marie-Thérèse

2° Liste présentée par l'opposition municipale

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	<i>Membres titulaires</i>
	- FOURNEL Dominique
	- VICTORIA René-Paul
	- HOARAU Serge
	- GERMAIN Claudine
	- BARDIERE Jean-Michel
	<i>Suppléants</i>
	- LOCATE Raziah
	- ALBANY Christian
	- INGAR Iqbal
	- ALLIE Carmen
	- SALIMINA Patricia

A l'issue du scrutin, l'opération de dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins collectés 55,
- Nombre de suffrages exprimés 55,
- Nombre de suffrages obtenus 55.

La Commission d'Appel d'Offres, déclarée élue en application de la formule de répartition proportionnelle au plus fort reste, est composée ainsi qu'il suit :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	<i>Membres titulaires</i>
	- LAURET Edmond
	- CLAIN Claudette
	- VELOUPOULE MERLO Nalini
	- ASSABY Maximilien
	- FOURNEL Dominique

DELIBERATION N° 08/2-02

RECUEIL

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX		Membres du Conseil Municipal	
		- VARONDIN Frédéric	
		- PAULEE Marie-Thérèse	
		- PELTIER Hélyette	
		- PESTEL René Louis	
		- HOARAU Patricia	
		<i>Représentants d'associations locales</i>	
Titre de l'association	Identité du représentant		
* FOL	- TECHER Laurent		
* SREPEN	- TARNUS Gisèle		
* CRSA	- MAILLOT Jean-Marc		

III Commissions Municipales

En vertu de l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a proposé au Conseil Municipal de former six Commissions Municipales :

- 1 - Affaire Générale / Entreprise Municipale,
- 2 - Solidarités,
- 3 - Aménagement / Développement Durable,
- 4 - Projet Educatif Global,
- 5 - Culture / Jeunesse / Sport,
- 6 - Economie Marchande / Economie Solidaire.

Par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- 1° a approuvé la proposition de création des Commissions Municipales précitées ;
- 2° en a arrêté le nombre de membres à six, non compris le Maire qui en est Président de droit.

Il a été rappelé que les Commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Sur proposition du Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, la répartition des sièges en leur sein, respectant le principe de la représentation proportionnelle, a été fixée comme suit :

- cinq membres de la majorité municipale,
- un membre de l'opposition.

DELIBERATION N° 08/2-02

RECULE

Sur proposition du Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres des Commissions Municipales :

- au scrutin secret sur liste unique regroupant l'ensemble des Commissions à créer, sans panachage ni vote préférentiel ;
- dans le respect du principe de la représentation proportionnelle (comme indiqué plus avant).

Le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins collectés 55,
- Nombre de suffrages exprimés 55,
- Nombre de suffrages obtenus 55.

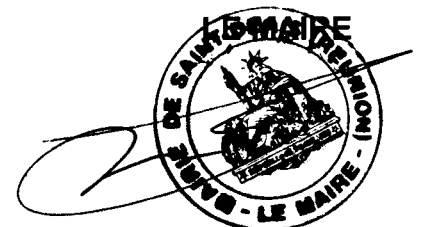
Les Commissions Municipales, composées comme suit, ont été déclarées élues :

<i>Maire</i>	<i>Président de droit</i>	<i>Membres élus</i>
	AFFAIRE GENERALE / ENTREPRISE MUNICIPALE	- HOAREAU Jean-François - ARMAND Alain - FRANCOISE Gérard - PICARD Hajasoa - MAILLOT Gérald - VICTORIA Rene-Paul
	SOLIDARITES	- ORPHE Monique - ANDAMAYE Marie-Annick - VICTORIA RETOURNAT Danielle - HUMBLOT Nicole - ISIDORE Marylise - SALIMINA Patricia
	AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE	- LAURET Edmond - LOWINSKY Jacques - ESPERET Jean-Pierre - VARONDIN Frédéric - JAVEL François - HOARAU Serge

RECULE

Maire	Président de droit	Membres élus
PROJET EDUCATIF GLOBAL		- BAREIGTS Erika
		- BRISSAG-FERAL Claude
		- CECILERY Nathalie
		- SALAMA Ali
		- KICHENIN Virgile
CULTURE / JEUNESSE / SPORT		- BARDIERE Jean-Michel
		- COUDERC Alain
		- TOQUET Stéphanie
		- ADAME Brigitte
		- PESTEL René Louis
ECONOMIE MARCHANDE / ECONOMIE SOLIDAIRE		- PELTIER Hélyette
		- GERMAIN Claudine
		- CASSIM-CADJEE Mohammad
		- NAILLET Philippe
		- PONIN-BALLOM Gino
	- ASSABY Maximilien	
	- BEGUE Rose Blanche	
	- INGAR Iqbal	

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 17 AVR. 2008



Gilbert ANNETTE